

Compte-rendu réunion technique du 15 juin 2023

Présent-es : Armelle, Bernadette T, Chantal M, Christian, Claire, Dominique, Jean-Luc, Marie-France Monique, Sophie, Véro, Yolande, Anne.

Excusé-es : Elisabeth, Loïc, Pierre, Marie-Claude, Marie-Hélène.

1. Organisation des accueils en juillet et août

[Précision donnée par le bureau :

Elise en vacances du 21 juillet au 4 août puis du 11 août au 18 août

Reprendra la permanence juridique le 21 août si au moins 1 bénévole à l'accueil.]

Juillet :

Accueil juridique jusqu'au lundi 17 juillet inclus.

Protection sociale jusqu'au 12 juillet inclus.

Autres permanences (courrier, domiciliations, aide alim) jusqu'au 31 juillet inclus.

Août :

Reprise des permanences juridiques le lundi 21 août.

Gestion et distribution du courrier, domiciliations, aide alimentaire : **le mardi et le vendredi de 10h à 12h avec 5 bénévoles, dont 2 ou 3 arrivent à 9h** pour la gestion du courrier de la veille. Il faut un bénévole avec une clé dès 9h. Possibilité que quelqu'un vienne la veille enregistrer et classer le courrier. Dans ce cas-là prévenir impérativement les bénévoles inscrits pour le lendemain.

Penser aux poubelles grises le mardi et le vendredi.

Pas de permanence protection sociale en août.

Pour tous les accueils, reprise du planning de permanence habituel le 4 septembre à l'exception des permanences juridiques qui auront repris le 21 août.

Question sur la validation des domiciliations : 8 personnes participant aux accueils peuvent valider actuellement (Anne, Elisabeth, Fatiha, Jean-Luc, Loïc, Marie-Hélène, Monique, Véro). Si aucune d'elle n'est présente, l'attestation est placée dans la bannette ou donnée à la permanence suivante. En cas d'urgence absolue appeler l'une d'entre elles qui pourra valider de son domicile. Les numéros de téléphone des bénévoles sont dans le classeur rouge « Accueil ».

La fiche technique « Accueils-été 2023 » est en cours d'actualisation, elle précisera le fonctionnement d'été des différents organismes auxquels nous adressons les bénéficiaires pour l'aide alimentaire, les soins etc. Elle sera placée dans le classeur accueil et sur le site.

2. Rappels pour la gestion du courrier

- On revient à l'ancien système et on remet les avis de passage dans les bannettes.

- On réécrit le nom du destinataire lisiblement sur le carton où est agrafé l'avis de passage.
- La procuration est obligatoire, elle est valable 1 an → penser à donner l'imprimé systématiquement lorsqu'on domicilie (onglet « documents » du dossier du bénéficiaire sur Domifa).
- Vérifier la date d'échéance de la domiciliation du bénéficiaire (**point rouge** à côté de la date d'échéance si elle doit être renouvelée). **La renouveler** : au 15 juin 17 bénéficiaires dont les dates d'échéance sont arrivées à leur terme sont venus chercher du courrier.

3. Demandes de remboursement pour petits achats

Hafeda explique la procédure. Voir document dans sa bannette. Il sera mis aussi sur le site (espace bénévoles/documents utiles)

4. Accompagnement des nouveaux et nouvelles bénévoles

Deux réunions d'information auront lieu le mardi 20, l'une pour les personnes étrangères, l'autre pour les personnes françaises. Il faudra un suivi.

Quand on fait un accueil avec un nouveau ou une nouvelle bénévole, il faut le réinscrire sur le framadate ensuite.

Idée de laisser quelques photocopies agrafées des fiches techniques essentielles à leur intention dans le bureau parmi celles qui sont dans le classeur rouge.

5. Questions diverses

Précisions sur la déclaration d'impôts : travail au noir, « manche » etc., on indique la somme perçue et on ne met rien dans la case « employeur ».

Une tente à prêter est sous la table du courrier, une autre chez Claire. En cas de prêt demander à ce qu'on la rapporte lorsqu'elle n'est plus utile (ça peut marcher 😊).

Christian va essayer de faire les « alertes » framadate le jeudi.

Rappel : nous n'avons pas tous les mêmes points de vue ou manières de faire mais travaillons dans un but commun. La bienveillance est la règle.

A.V